

pourtant, on les confond avec les déficients mentaux ou ceux qui sont tout simplement malheureux ou délaissés, de sorte qu'à la fin, ils se retrouvent tous ensemble, non récupérables, puisqu'ils ont empiré leur situation, et qu'on n'a pas su, je ne dirai pas les cataloguer, mais au moins les comprendre, à la lumière de leurs problèmes personnels.

Ces adolescents pourrissent littéralement, manquant des soins appropriés. Le bill à l'étude va contribuer à accentuer le problème si le gouvernement ne se décide pas à investir les sommes d'argent nécessaires pour l'épanouissement de la personne humaine.

Monsieur l'Orateur, pour assurer l'épanouissement sain de la personne humaine, particulièrement des gens sans défense, il n'y a pas de prix. Ce n'est pas un problème d'argent, cela devrait être un problème de temps. On devrait s'en occuper, c'est extrêmement urgent.

Le rapport de la commission Prévost, au Québec, est une accusation contre l'appareil judiciaire, y compris les lois, les cours de bien-être, les juges pour enfants, l'inefficacité du gouvernement, les conflits de juridiction du gouvernement, les centres d'accueil et de détention des jeunes, sans compter le refus des citoyens d'assurer leurs responsabilités auprès de la jeunesse abandonnée.

Monsieur l'Orateur, on ne tient pas compte des conclusions de la commission Prévost, lorsqu'on...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)
